

MASTER I SCIENCES DE L'EDUCATION

FORMATION PRESENTIEL
(Formation Initiale)

➤ Insertion Formation

Responsable Pédagogique : Philippe SEMENOWICZ
Responsable d'année : Laurence COSTES
Gestionnaire de scolarité : Carole PRIGENT

Année universitaire 2026/2027

SOMMAIRE

INFORMATIONS ADMINISTRATIVES	4
PRINCIPES GÉNÉRAUX CONCERNANT LE MASTER	9
INTERVENANTS SPECIFIQUE DU MASTER 1 IF	13
DEBOUCHES PROFESSIONNELS	14
CALENDRIER	15
ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS	16
UE 1 - Comprendre les transformations et mutations éducatives et sociales ---	17
UE 2 - Analyser les politiques publiques	22
UE 3 - Savoir conduire la méthodologie de la recherche	23
UE 4 - Connaître les langages et outils professionnels	25
UE 5 - Connaître les contextes et environnements professionnels	29
UE 6 - Acquérir des connaissance en pré-spécialisation	31
UE 7 - Pratiquer la recherche	34

INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

SCOLARITE

Coordonnées et horaires d'accueil du service de la scolarité

Pour toute demande administrative, les étudiants peuvent s'adresser à leur gestionnaire de scolarité au 6^{ème} étage bureau 614 auprès de :

Carole PRIGENT : carole.prigent@u-pec.fr
ou en appelant le 01.45.17.44.66

HORAIRES D'ACCUEIL DES ETUDIANTS PAR LA SCOLARITE

(Sous réserve de modifications)

LUNDI	9h - 12h45	Fermé
MARDI	9h - 12h45	14h- 16h30
MERCREDI	9h - 12h45	Fermé
JEUDI	9h - 12h45	14h- 16h30
VENDREDI	Travail à distance Joignable par mail et téléphone	

En période de rentrée

le bureau est ouvert tous les jours de 9h à 12h30 et de 14h à 16h00.

Adresse postale de la scolarité

Université Paris-Est Créteil Val de Marne (UPEC)

UFR SESS-STAPS

Bâtiment La Pyramide - Bureau 614

80, avenue du Général de Gaulle

94009 CRETEIL CEDEX

Coordonnées du responsable pédagogique du Master 1 Insertion Formation

Philippe SEMENOWICZ : philippe.semenowicz@u-pec.fr

Les étudiants peuvent prendre connaissance de toute information concernant l'organisation de leur scolarité en **consultant quotidiennement** la page scolarité en ligne réservée au Master 1 pour des informations : l'emploi du temps, l'absence des enseignants, le déplacement ou le report de cours, les modifications d'emplois du temps....

Pour consulter ces informations en ligne :

Site de l'université : ([Université Paris-Est Créteil \(UPEC\)](#)).

Cliquez ensuite sur **Composantes** et choisissez

Sciences de l'éducation, sciences sociales et STAPS.

Puis, dans l'onglet **Scolarité** cliquez sur **Master SESS** et enfin sur **M1 SESS.**

[Master 1 Sciences de l'Éducation - Sciences de l'éducation, sciences sociales et Staps](#)

Pour consulter le numéro des salles de cours en ligne via ADE :

Vous cliquerez sur le lien orange « Consultez votre emploi du temps en ligne ».

[Consulter son emploi du temps en ligne](#)

Développer l'arborescence :

Groupes > UFR SESS > A – SESS FORMATION INITIALE > Master 1 et parcours

Vivre sa scolarité : Les services à la disposition des étudiants sur le site pyramide

La salle de documentation :

Les étudiants peuvent avoir accès à **une salle de documentation** située au 6^{ème} étage (salle n°604) contenant 18 places dont l'aménagement favorise la convivialité.

[Service de documentation - Sciences de l'éducation, sciences sociales et Staps](#)

La restauration :

Le restaurant universitaire de l'UFR de Droit situé 83-85 avenue du Général de Gaulle ouvert aux étudiants de SESS, le temps de trajet est d'environ 5 minutes à pied depuis La Pyramide.

Sur le site pyramide, les **salles 103 et 104** situées au RDC seront ouvertes entre 12h30 et 13h30, afin que vous puissiez vous y installer le temps du déjeuner, en complément du Foyer/Cafétéria du CROUS situé au même étage.

L'agencement de ces salles devra cependant être respecté, les tables non déplacées et vos déchets déposés dans les poubelles disposées à cet effet. Ces salles devront être libérées avant la reprise des cours. Une prestation de ménage sera assurée également avant 13h30.

La salle informatique en libre-service :

Salle 215 bis au 2^{ème} étage. L'accès à cette salle est strictement réservé aux étudiants de l'UPEC sur présentation de la carte d'étudiant valide pour l'année universitaire en cours.

Salles accessibles pour l'étude :

Les salles de cours du 3^e étage seront ouvertes de 8h à 18h30 tous les jours sauf le samedi. Vous trouverez chaque matin à l'entrée du hall de la Pyramide la programmation des enseignements de la journée. Ces salles vous seront donc accessibles en dehors des créneaux réservés pour le cours aux fins exclusives d'étude individuelle et de travail de groupe. La restauration n'y sera pas autorisée.

Inscription des stagiaires relevant de la Formation Continue :

Les personnes concernées doivent dans un premier temps prendre contact avec :

Carole CHARPENTIER
Gestionnaire de la Formation Continue
Immeuble Pyramide, bureau 603, 6^{ème} étage
+33 (0)1 45 17 44 92
carole.charpentier@u-pec.fr

Les étudiants salariés ou relevant de la formation continue peuvent bénéficier d'un suivi individualisé.

Ce dispositif mis en place à l'UFR a pour objectif de faciliter l'intégration des publics spécifiques dans l'enseignement supérieur en favorisant l'égalité des chances.

Vous pouvez ainsi être accompagné individuellement pour la réussite de votre cursus par un enseignant.

Pour bénéficier de ce dispositif, veuillez prendre contact avec le service de Formation continue de l'UFR, bureau 603

STAGES

Alisée BAUDRY, la gestionnaire du pôle formation continue, insertion professionnelle et partenariats présente aux étudiant.es les modalités administratives et institutionnelles des stages en même temps que Laureline DUPUY, chargée des relations internationales au sein de l'UFR.

Alisée BAUDRY
Gestionnaire du pôle formation continue, insertion professionnelle et partenariats
Immeuble Pyramide, bureau 603, 6^{ème} étage
+33 (0)1 45 17 44 38
soip.sess-staps@u-pec.fr

Étapes pour établir sa convention de stage

Quand chercher votre stage ?

- Attention ! Il est fortement conseillé de rechercher très tôt un organisme d'accueil pour la réalisation du stage.
- N'attendez pas le dernier moment pour compléter et faire signer vos conventions de stage. En effet des délais de traitement sont nécessaires (vous êtes très nombreux !)
- Un stage ne peut pas commencer sans convention de stage signée de toutes les parties.
- Un délai moyen de deux semaines est nécessaire pour le traitement de votre convention, son contrôle réglementaire et sa validation sur eStage.

Comment trouver votre stage ?

- Annonces : les applications spécialisées (Indeed, LinkedIn...), les réseaux sociaux (Facebook emploi...), les anciens étudiants, les associations des étudiants, les affichages dans les UFR etc.
- Bureau de l'insertion professionnelle et des stages de l'UFR SESS-STAPS.
- Votre réseau personnel, vos connaissances...
- Les enseignants référents...

Comment établir votre convention de stage ?

Avant de saisir votre convention, réunissez les documents suivants :

- Fiche de liaison : faites remplir [la fiche de liaison](#) par la structure d'accueil et votre enseignant référent.
- Informations CPAM : vous les trouverez sur votre attestation de droits à l'assurance maladie, ou de celle de vos parents si vous y êtes toujours affilié.

Ensuite vous saisissez votre convention de stage en ligne sur le lien eStage : <https://stage.u-pec.fr>

- Une fois votre convention contrôlée par le bureau des stages, vous recevrez un courriel vous demandant de vous présenter pour récupérer votre convention en trois exemplaires originaux auprès de votre gestionnaire de scolarité.
- Les trois exemplaires originaux de votre convention devront être signés par : vous, votre enseignant référent, votre structure d'accueil et votre tuteur professionnel.
- Vous rapportez les trois exemplaires originaux signés, à votre gestionnaire de scolarité, qui se chargera de les faire signer par la direction de l'UFR.
- Une fois les trois exemplaires originaux signés, votre gestionnaire de scolarité vous adressera un courriel pour venir récupérer deux exemplaires originaux. Vous gardez un exemplaire et vous donnez l'autre à votre structure d'accueil.

Vous n'êtes autorisé à commencer votre stage qu'une fois votre convention signée par l'ensemble des parties.

Bureau des stages

UFR SESS-STAPS

Pour les étudiants français :

Les étudiants de l'UPEC peuvent effectuer une mobilité internationale dans le cadre de leur cursus universitaire.

Pour obtenir de plus amples informations sur les séjours d'études (Erasmus +, MICEFA...) ou encore sur les stages à l'international, veuillez prendre contact avec Laureline DUPUY.

Pour les étudiants étrangers :

Les étudiants étrangers qui suivent des cours pour un ou plusieurs semestres dans notre Université, doivent prendre contact avec Laureline DUPUY.

Attention : pour les étudiants étrangers qui viennent dans le cadre du programme Erasmus +, il est possible de recevoir une évaluation spécifique. Pour cela, ils doivent pour chaque cours suivi, rencontrer le professeur responsable .

Laureline DUPUY
Chargée des Relations Internationales
Immeuble Pyramide, bureau 605, 6^{ème} étage
+33 (0)1 45 17 44 75
laureline.dupuy@u-pec.fr

PRINCIPES GÉNÉRAUX CONCERNANT LE MASTER

OBJECTIFS DU MASTER

La mention « Sciences de l'Education » est structurée autour d'un tronc commun tout au long du M1 et du M2 et de quatre parcours :

- Animation et Education Populaire
- Insertion Formation
- Intervention Sociale
- Expertise, Ingénierie et Projets Internationaux

La mention de Master « Sciences de l'Education » repose sur un tronc commun tout au long du M1 et du M2, et ce, pour tous les parcours.

Les unités d'enseignement visent à maîtriser :

- les transformations et mutations éducatives et sociales
- les contextes professionnels et les environnements territoriaux
- les méthodologies de recherche, d'enquêtes, de projets
- les langages et outils professionnels
- le pilotage d'organisation

MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES

Le Master se compose d'Unités d'Enseignement (UE) elles-mêmes composées d'Eléments Constitutifs d'Unités d'Enseignements (ECUE).

Les notes se compensent entre les ECUE à l'intérieur des UE, et entre les UE à l'intérieur des semestres.

Le calcul de la compensation intervient au moment de la délibération finale.

Les UE et ECUE acquis en totalité sont capitalisés pour les réinscriptions ultérieures sous réserve du maintien de leur contenu.

Tout dossier, rapport, note de synthèse devra être mis dans le casier de l'enseignant ou lui être remis directement.

REGLES DE PROGRESSION DANS LE CURSUS DU MASTER

L'étudiant obtient l'année quand la note finale est supérieure ou égale à 10.

REGIMES SPECIAUX D'ETUDES, REGIMES DEROGATOIRES

Consulter le texte réglementaire :

[Modalités pédagogiques spéciales concernant les étudiants en situation particulière](#)

Ce régime spécial est en particulier réservé aux étudiants salariés (qui justifient d'une activité professionnelle d'au moins 10 heures par semaine en moyenne), aux étudiants chargés de famille, stagiaires, double-cursus, sportifs de haut niveau, artistes...).

Ces derniers pourront s'inscrire au régime dérogatoire, pour les enseignements auxquels ils ne peuvent pas assister.

Pour bénéficier du régime dérogatoire, la demande devra être effectuée **au plus tard 3 semaines après le début des enseignements, délai de rigueur**. Le formulaire de régime dérogatoire est à télécharger sur la page de la scolarité et à rendre complété à la scolarité, bureau 614 : [FORMULAIRE REGIME DEROGATOIRE M1 IF - Sciences de l'éducation, sciences sociales et Staps](#)

ALLEGEMENTS DE FORMATION

Les étudiants peuvent bénéficier d'un allègement de formation en fonction des enseignements validés antérieurement dans une autre formation. Lorsque les étudiants bénéficient d'un allègement de formation la note de 10 leur est attribuée.

La demande, dûment justifiée, devra être déposée au service de la scolarité de l'UFR, **au plus tard trois semaines après le début des enseignements** : [DEMANDE D'ALLEGEMENT M1 IF - Sciences de l'éducation, sciences sociales et Staps](#)

CONTROLE DE L'ASSIDUITE

Assiduité au CM et TD

L'assiduité aux travaux dirigés (TD) est obligatoire. Les étudiant.e.s doivent émarger sur une feuille de présence à chaque séance de TD.

L'assiduité aux travaux dirigés (TD) n'est pas obligatoire pour les étudiant.e.s bénéficiant d'un régime dérogatoire.

L'assiduité n'est pas contrôlée lors des cours magistraux ; cependant, Il est vivement recommandé à tous les étudiant.e.s de suivre les CM.

Absences et retards :

Absences injustifiées :

Toute absence injustifiée (ABI) entraîne la défaillance (DEF) quel que soit le statut de l'étudiant.e. L'ABI sera saisie au niveau de l'épreuve ; la moyenne ne sera donc pas calculée et remontera en DEF au niveau du semestre et de l'année.

Dans ce cas, l'étudiant devra obligatoirement repasser l'épreuve à la session de rattrapage (session 2).

Absences justifiées et retard :

Sont reconnues comme des absences justifiées :

- Toutes les convocations institutionnelles (judiciaire ou civile, pour cause d'examen, etc),

- toutes celles relevant des droits liés à l'état civil (conгés liés à la naissance, au décès, etc),
- les arrêts maladie avec certificats,
- les rendez-vous médicaux et paramédicaux
- les situations indépendantes de votre volonté avec justificatif (incidents dans les transports en commun ou sur la route, urgence familiale...).

Les étudiant.e.s doivent arriver en cours et en TD à l'heure. Sont reconnus comme des retards abusifs ceux au-delà de 15 minutes après l'heure de début de l'enseignement.

La mention ABJ sera saisie au niveau de l'épreuve à la place d'une note dans les cas suivant :

3 absences justifiées = ABJ = 0

- 2 absences justifiées + 1 retard = ABJ = 0
- 1 absence justifiée + 3 retards = ABJ = 0
- 4 retards = ABJ = 0

CALENDRIER ET ORGANISATION DES DEUX SESSIONS

La première session :

Elle se déroule sous la forme d'épreuves de contrôle continu, de contrôle terminal, ou dans des combinaisons associant ou non les deux formes de contrôle.

La deuxième session (rattrapage) :

Vous devez prendre contact avec l'enseignant concerné dès la publication des résultats de session 1.

Les résultats sont disponibles individuellement sur le site, via votre espace numérique « e-campus » après la délibération du jury.

L'étudiant n'est pas autorisé à se représenter à des UE ou ECUE validés directement ou par compensation.

REPORT DES NOTES DE 1^{ERE} SESSION

Pour la deuxième session, l'étudiant choisit les UE ou les ECUE non validés qu'il souhaite rattraper. Il se verra attribuer la meilleure des deux notes obtenues en 1ère ou 2ème session pour le calcul définitif à l'issue de la deuxième session.

La note de première session lui est automatiquement attribuée pour les UE ou ECUE auxquels il ne s'est pas présenté au rattrapage.

DUREE DE CONSERVATION DES ACQUIS

Les Unités d'Enseignement (UE) ou Eléments constitutifs d'unités d'enseignement (ECUE) sont capitalisables sans limitation de durée, mais en cas d'interruption, puis de reprise d'études, l'étudiant se trouve dans une situation de validation des études supérieures : les règles de prise en compte d'UE ou d'ECUE validés s'appliquent en fonction du parcours visé, de la date de validation de l'UE ou de l'ECUE et de l'éventuelle nécessité d'une actualisation des connaissances.

MODALITES DE COMPENSATION ENTRE LES SEMESTRES

Une compensation a lieu sur les deux semestres du cursus de la première année du Master.

LUTTE CONTRE LE PLAGIAT

Le Code de la Propriété Intellectuelle (CPI) stipule que, toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur (ou de ses ayants droits ou ayants cause) est illicite. Seule la citation est tolérée mais dûment référencée.

Plagier équivaut à recopier sans indiquer ses sources ou à paraphraser des propos sans en indiquer les références dans le corps du texte, en les faisant passer pour siens. Le plagiat est un vol intellectuel et une fraude à un examen universitaire (sanctionnée comme telle).

En cas de reproduction, il convient donc de citer le texte entre guillemets ; en cas de paraphrase, il faut indiquer à la fin du paragraphe la source de l'idée.

L'Université Paris-Est Créteil s'est dotée d'un logiciel anti-plagiat utilisable par le biais de sa plateforme EPREL.

Le plagiat peut donner lieu à une sanction et l'étudiant traduit devant la commission disciplinaire de l'université, présidée par un vice-président et composée d'enseignants, d'étudiants et de membres de l'administration, devant laquelle l'étudiant peut être défendu par un élu étudiant de son choix.

Après délibération de la commission, l'étudiant risque une sanction pouvant aller du zéro jusqu'à une interdiction d'examens ou une exclusion de l'université de quelques mois à plusieurs années.

Les cours des enseignants et thèses de doctorants diffusés sur le Net sont protégés par le Code de la Propriété Intellectuelle. Selon l'article L112-1 du Code de la Propriété Intellectuelle (CPI).

Il en est de même pour la traduction, l'adaptation ou la transformation, l'arrangement ou la reproduction par un art ou un procédé quelconque (Article L 122-4 du CPI).

Des peines peuvent être également prononcées au civil et au pénal. En d'autres termes, l'étudiant est passible de dommages et intérêts (civil) et jusqu'à deux ans d'emprisonnement et 150 000 € d'amende (pénal).

CONSEIL DE PERFECTIONNEMENT

Un conseil de perfectionnement est organisé chaque année. L'objectif du Conseil de Perfectionnement du Master Sciences de l'éducation parcours Intervention Sociale (IS), Insertion Formation (IF), Animation et Éducation Populaire (AEP) et Expertise Ingénierie et Projets Internationaux (EIPi) est de discuter des orientations de la formation tant du point de vue académique que sur le plan des parcours professionnels des diplômé.e.s. Il vise à intégrer les mutations socio-territoriales et internationales dans les enseignements, à anticiper l'insertion professionnelle des étudiant.e.s et à favoriser la coopération entre l'université et les acteurs des champs professionnels visés. C'est un espace d'échanges et de débats entre enseignants, représentants délégués des étudiants, et professionnels de terrain qui se donne pour objectif une amélioration constante de la formation. Le Conseil se réunit une fois par an en présence des enseignants responsables des parcours, de professionnels acteur socio-économique du territoire, mais aussi des délégué-e-s étudiants (le dernier conseil de l'année 2025/2026 s'est tenu le 9 mars 2026). Un CR est rédigé à l'issue de chaque séance de ce conseil.

INTERVENANTS SPECIFIQUES DU M1 PARCOURS IF

Identité	Structure	Fonction
Philippe Semenowicz	UPEC	MCF
Nathalie Savard	UPEC	MCF
Ali Taleb	UPEC / Fédération ENVIE	MCF associé
Marta Audebert	UPEC	Enseignante
Laurence Costes	UPEC	Professeure des universités
Clarisse Madiot	UPEC	Enseignante
Michel Bigay	UPEC	Enseignant
Sébastien Lacroix	UPEC	Enseignant
Nadia Aouchiche	CAFOC 94	Directrice des études
Aude Seel	Fédération des entreprises d'insertion d'Ile-de-France	Chargée de mission
Rodolphe Cerceau	MEI-MVS	Directeur
Sébastien Moriceau	Humando	Directeur général opérationnel
François de Maillard	AGEFIPH	Chargé d'études et de développement
Karine Heudre	GEIQ IDF	Directrice
Nawel Kedida Chair	UPEC	MCF associée
Chantal Ventura	UPEC	Enseignante

DEBOUCHES PROFESSIONNELS

Les compétences dispensées par le parcours « insertion formation » sont de concevoir, conduire et évaluer des projets dans les secteurs de l'insertion et de la formation. Les débouchés professionnels se situent au sein d'organisations publiques, de structures de l'économie sociale et solidaire et d'entreprises à but lucratif. Sont particulièrement concernés France Travail, les missions locales pour l'insertion des jeunes, les plans locaux pour l'insertion et l'emploi, les Cap Emploi pour l'insertion des travailleurs handicapés, les structures d'insertion par l'activité économique... Au sein de ces structures, les diplômés pourront exercer les fonctions de chargé de projet, chargé de relations entreprises, gestionnaire de clause sociale dans les marchés publics, chargé d'accompagnement socioprofessionnel etc. Dans le domaine de la formation, les débouchés professionnels visés sont conseiller en formation professionnelle, coordinateur de formation ou responsable de formation.

CALENDRIER

Réunion d'accueil et d'information lundi 21 septembre 2026 à 9h30

Immeuble La Pyramide, salle 105

Les cours et les TD suivent le même calendrier :

1ère session :

Semestre 1

Début de la formation
Vacances de Noël

Semaine 39 - Lundi 21/09/2026
Du 18 /12/2026 après les cours
Reprise des cours le 04/01/2027

**Table ronde et
Bilan M1 premier semestre**

Semaine 5 le 04/02/2027 le matin

Jury

Semaine 11 du 15 au 19 mars 2027

Semestre 2

8 semaines de stage

A partir du mois de mars 2027

Jury

Semaine 24 du 14 au 18 juin 2027

2ème session :

Semestre 1 et 2

Jury

Semaine 27 du 5 au 9 juillet 2027

La présence aux cours (TD et CM) est obligatoire.

Les cours sont donnés par demi-journées de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30, sauf cas exceptionnel ou pour les conférences et les journées d'étude pour lesquelles les horaires sont indiqués sur le planning.

La plupart des cours ont lieu sur le site de La Pyramide.

ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS

SEMESTRE 1 :

UE 1 – Comprendre les transformations et mutations éducatives et sociales

Cours commun, parcours « IF », « IS », « AEP » et « EIPI »

ECUE 1.1 Cycle de vie et processus d'individuation	18h CM	3 ECTS
ECUE 1.2 Diversité et approches interculturelles	24h CM	3 ECTS
ECUE 1.3 Politiques publiques européennes	18h CM	3 ECTS

UE 2 – Analyser les politiques publiques

Cours commun, parcours « IF », « IS », « AEP » et « EIPI »

ECUE 2.1 Animation et éducation populaire	15h CM	2 ECTS
ECUE 2.2 Intervention sociale	15h CM	2 ECTS
ECUE 2.3 Insertion et formation	15h CM	2 ECTS

UE 3 – Savoir conduire la méthodologie de la recherche

ECUE 3.1 Méthodologie	12h TD	3 ECTS
ECUE 3.2 Techniques d'enquête	18h TD	3 ECTS

UE 4 – Connaître les langages et outils professionnels

ECUE 4.1 Langages et outils professionnels	24h TD	3 ECTS
ECUE 4.2 TICE	24h TD	3 ECTS
ECUE 4.3 Outils de professionnalisation	24h TD	3 ECTS

SEMESTRE 2 :

UE 5 – Connaître les contextes et environnements professionnels

ECUE 5.1 Analyse du travail et des organisations	24h TD	3 ECTS
ECUE 5.2 Découverte des milieux professionnels	24h TD	3 ECTS

UE 6 – Acquérir des connaissances en pré-spécialisation

ECUE 6.1 Séminaire spécialisé	60h TD	3 ECTS
ECUE 6.2 Séminaire professionnel	24h TD	3 ECTS
ECUE 6.3 Contextes institutionnels	18h TD	3 ECTS

UE 7 - Pratiquer la recherche

ECUE 7.1 Etude de terrain	13.5h TD	8 ECTS
ECUE 7.2 Note de problématique	13.5h TD	7 ECTS

UE 1 - COMPRENDRE LES TRANSFORMATIONS ET MUTATIONS EDUCATIVES ET SOCIALES

Cours commun, parcours « IF », « IS », « AEP » et « EIPi »

ECUE 1.1 Cycle de vie et processus d'individuation

3 ECTS

Enseignant responsable : Dominique ARGOUD (argoud@u-pec.fr)

18h CM

CONTENU

Il s'agit d'un cours visant à décrypter les mutations qui affectent le rapport des individus à la société. Pour cela, il sera fait référence aux analyses produites par la sociologie contemporaine sur le sujet.

Concrètement, il sera mis en avant le processus d'individuation en cours qui permet aux individus de s'abstraire partiellement des normes sociales et de définir eux-mêmes leur propre cheminement. Le processus d'individuation sera étudié du point de vue de l'avancement dans le cycle de vie, de l'enfance à la vieillesse. Ainsi, il apparaîtra que les différents temps sociaux qui scandent le cycle de vie ne se suivent plus de manière linéaire et irréversible. Par ailleurs, l'individuation s'observe également dans l'injonction faite par la société d'être responsable de soi-même et de ses choix, les diverses formes de contrôle social étant amenées à se transformer.

Dans un second temps, le cours développera une approche des politiques publiques. Il s'agira d'analyser en quoi les politiques publiques s'emparent de ce processus d'individuation pour mettre en place des dispositifs d'un genre nouveau tels que, par exemple, les comptes personnels. Nous nous interrogerons en particulier sur les nouveaux contours de « l'ordre protectionnel » qui semble se dessiner.

BIBLIOGRAPHIE

Astier (I.), Duvoux (N.), *La société biographique : une injonction à vivre dignement*, L'Harmattan, Logiques sociales, 2006.

Bauman (Z.), *La vie liquide*, Le Rouergue/Chambon, 2006.

Bessin (M.), Bidart (C.), Grossetti (M.), dir., *Bifurcations. Les sciences sociales face aux ruptures et à l'événement*. Paris : la Découverte, 2010.

Chamahian (A.), Lefrançois (C.) (dir.), *Vivre les âges de la vie. De l'adolescence au grand âge*. Paris : l'Harmattan, 2012.

Denave (S.), *Reconstruire sa vie professionnelle. Sociologie des bifurcations biographiques*. Paris : PUF, 2015.

Ehrenberg (A.), *La fatigue d'être soi. Dépression et société*. Paris : O. Jacob, 1998.

Giddens (A.), *Les conséquences de la modernité*. Paris : L'Harmattan, 1994 (1^{ère} édition 1990).

Kaufmann (J.-C.), *L'invention de soi. Une théorie de l'identité*. Paris : A. Colin, 2004.

Rist (B.), Rouxel (S.), dir., *Tous autonomes ! Injonction des politiques sociales ou fabrication collective*. Villeneuve d'Asq, Presses universitaires du Septentrion, 2018

Modalités d'évaluation de l'ECUE 1.1

Régime général : En contrôle continu (une fiche de lecture)

Régime dérogatoire : En contrôle continu (une fiche de lecture)

Rattrapage régime général et dérogatoire : Prendre contact avec l'enseignant responsable dès la publication des résultats.

ECUE 1.2 Diversité et approches interculturelles

3 ECTS

Enseignantes responsables : Hakima MOUNIR (amounir@u-pec.fr)

Frédérique MONTANDON (frederique.montandon@u-pec.fr)

24h CM

CONTENU

A la faveur de la mondialisation et de la libre circulation des personnes (mobilité croissante) qui crée une situation de pluralité culturelle, on note un regain d'intérêt pour la problématique du « vivre ensemble ».

La diversité et l'interculturalité sont devenues des enjeux majeurs pour la construction de l'Europe, continent situé au croisement d'une multitude de langues et de cultures. La prise en compte de cette diversité au sein de la Cité, de l'école et des organisations est devenue indispensable pour envisager l'avenir.

La démarche interculturelle est une invitation à réfléchir et à penser autrement le rapport à la diversité et à l'altérité. Elle prend en compte en permanence la dynamique et la complexité des situations interculturelles.

Ce cours permettra de faire un état de la recherche et des pratiques relatives aux contextes interculturels.

Ce sera l'occasion de sensibiliser les étudiant.e.s à la thématique de la diversité et de l'interculturel de les mettre en capacité de définir et caractériser les situations interculturelles et d'identifier les facteurs propices ou néfastes au développement des relations interculturelles.

Objectifs pédagogiques :

- Repérer et analyser ses propres représentations et celles des usagers.
- Sensibiliser aux principes de la pédagogie du théâtre de l'opprimé.
- Acquérir les compétences pour animer un théâtre- forum dans un contexte interculturel
- Acquérir des outils permettant une attitude réflexive para rapport à sa pratique.

BIBLIOGRAPHIE

Guelamine F.(2000) . *Intervenir auprès des familles immigrées*. Paris: Dunod

Guelamine F.(2001). Les faces cachées de la « différence culturelle ». La construction d'une altérité ambiguë chez les travailleurs sociaux. *Cahiers du CERIEM*, 8, pp. 9-22.

Jovelin, E. (Dir) (2002). *Le travail social face à l'interculturalité*. Paris: L'Harmattan.

Lévi- Strauss, C. (1987). *Race et histoire*. Paris: Denoël .

Lipiansky, E.-M. (1999). Perception de l'autre et pédagogie des rencontres. In Demorgon, J. & Lipiansky, E.-M. (Dir.) *Guide de l'interculturel en formation*. Paris : Retz, pp. 149-157

Ogay, T. (2000). *De la compétence à la dynamique interculturelle*. Berne : Peter Lang

Pretceille, M. (1999). *L'éducation interculturelle*. Paris : PUF-Que sais-je ?.

Pretceille, M. (1986). *Vers une pédagogie interculturelle : approche conceptuelle, épistémologique et méthodologique*. Paris : Inrp, Publications de la Sorbonne.

Schnapper, D. (2007). *Qu'est-ce que l'intégration ?* Paris : Gallimard

Verbunt, G. (1996). Les obstacles culturels aux interventions sociales. Paris : Centre national de documentation pédagogique

Verbunt, G. (2004). La question interculturelle dans le travail social. Repères et perspectives. Paris : La Découverte

Wieviorka, M. (Dir.) (1996). Une société fragmentée ? Le multiculturalisme en débat. Paris : La Découverte, 1996

Wievorka, M. (2001). La Différence. Paris : Editions Balland

Modalités d'évaluation de l'ECUE 1.2

Régime général : 100 % écrit

Régime dérogatoire : 100% écrit (Dossier individuel basé sur une fiche de lecture et une étude de cas via Eprel).

Rattrapage régime général et dérogatoire : 100% écrit (Dossier individuel basé sur l'analyse d'une situation interculturelle (prendre contact avec l'enseignant pour la date de remise du dossier).

ECUE 1.3 Politiques publiques européennes

3 ECTS

Enseignant responsable : Jérôme MBIATONG (jerome.mbiatong@u-pec.fr)

18h CM

CONTENU

Dans un contexte européen en mutation, les politiques publiques de l'UE jouent un rôle structurant dans l'insertion, l'éducation, la formation, la cohésion sociale et le développement territorial. Ce cours propose de décrypter leurs logiques, mécanismes d'élaboration et effets concrets à l'échelle locale. Les étudiant-e-s seront amené-e-s à analyser la répartition des compétences au sein de l'UE et à questionner la pertinence et les limites des dispositifs existants au regard des réalités de terrain, en particulier dans les champs de l'intervention sociale, de l'éducation populaire, de l'insertion-formation et de l'expertise internationale. À l'issue du cours, vous serez capable de maîtriser les concepts d'action publique et de gouvernance multi-niveaux, d'identifier les mécanismes de fabrication et de mise en œuvre des politiques européennes, d'analyser le processus d'« européanisation », de conduire une enquête de terrain qualitative et de rédiger une analyse critique articulant théorie et données empiriques.

Modalités pratiques : L'équipe Teams est le point d'entrée principal. Les supports de cours sont mis à disposition dans le cloud dans les 8 jours suivant chaque séance. Pour rejoindre l'équipe sur Teams utiliser le code : 1gkh48c

IBLIOGRAPHIE

- Aubin, C. (2007) « L'Europe sociale entre mythe et réalité », *Droit social*, n° 5, p. 618-622.
- Bakis, H., Ullmann, C., et Vidal, P. (2007). *L'influence de l'Union européenne sur les politiques infra-communautaires*. Netcom, 21-1/2 | Pp259-270.
- Construction de l'objet et outils d'analyse des politiques européennes*. Paris, L'Harmattan. Pp 8-24.
- Erhel C. , Palie, B. (2005). L'Europe sociale : entre modèles nationaux et coordination européenne. REP115 (6). 677-703.
- Hassenteufel, P. Surel, S. (2000). *Des politiques publiques comme les autres ?*
- Mathieu c., Sterdyniak h. (2008). « Le modèle social européen et l'Europe sociale », *Revue de l'OFCE*, n° 104.
- Robert C. (2007). "L'impossible modèle social européen", *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°166-167, pp. 95-109
- Wyplosz, C. (2005). Les nouveaux défis de l'Union européenne. *Politique étrangère*, hiver(4), 715-725. doi:10.3917/pe.054.0715.

Modalités d'évaluation de l'ECUE 1.3

Régime général : 100 % écrit (Dossier collectif par groupes de 4 personnes maximum, voir équipe teams du cours pour les consignes) à rendre au plus tard le **15 janvier 2027** via le nuage du cours.

N.B : les groupes seront constitués lors du 1er cours et du 2ème pour les retardataires. Au-delà un travail individuel sera proposé.

Régime Dérogatoire : 100 % écrit (Dossier individuel. Voir le nuage du cours pour les consignes, à rendre le **15 janvier 2027** via le nuage du cours).

Rattrapage : 100 % écrit (Dossier individuel, date et consigne à préciser ultérieurement).

UE 2 – Analyser les politiques publiques

Cours commun, parcours « IF », « IS », « AEP » et « EIPF »

45h CM

ECUE 2.1 Animation et éducation populaire	15h CM - 2 ECTS
ECUE 2.2 Intervention sociale	15h CM - 2 ECTS
ECUE 2.3 Insertion et formation	15h CM - 2 ECTS

Enseignants responsables : Philippe SEMENOWICZ (philippe.semenowicz@u-pec.fr)
Isabelle CARIAT (isabellecariat63@gmail.com)
Aksel KILIC (aksel.kilic@u-pec.fr)

CONTENU

L'UE 2 se subdivise en 3 ECUE (2.1, 2.2, 2.3) de 15h, chacun couvrant un des champs professionnels correspondant aux intitulés de parcours :

- un enseignement sur l'animation et l'éducation populaire ;
- un enseignement sur l'intervention sociale ;
- un enseignement sur l'insertion et la formation.

Pour chacun de ces enseignements, une séance sera consacrée à la dimension internationale. Chaque enseignement est bâti sur le même canevas de 5 séances de 3h consacrés aux points suivants :

- 1 Historique
- 2 Acteurs
- 3 Publics
- 4 Dispositifs
- 5 Comparaison internationale

BIBLIOGRAPHIE

Frétygné C., Semenowicz P. (2026), *Grand manuel de l'insertion*, Dunod.
Lebon F., De Lescure E. (dir.) (2016), *L'éducation populaire au tournant du XXI^e siècle*, Editions du Croquant.
Lochen V. (2021), *Comprendre les politiques sociales*, Dunod.

Modalités d'évaluation de l'UE 2

Régime général : un devoir sur table à la dernière séance commun aux 3 ECUE (présence obligatoire)

Régime dérogatoire : un devoir sur table à la dernière séance commun aux 3 ECUE (présence obligatoire)

Rattrapage régime général et dérogatoire : prendre contact simultanément avec les trois enseignants responsables sitôt les résultats du premier semestre proclamés

UE 3 – SAVOIR CONDUIRE LA METHODOLOGIE DE LA RECHERCHE

ECUE 3.1 Méthodologie & ECUE 3.2 Techniques d'enquête

6 ECTS

Enseignante responsable : Marta Audebert (marta.dos-santos-silva@u-pec.fr)

12h TD et 18h TD

CONTENU

Cet enseignement vise à former les étudiant-es à la méthodologie de la recherche en sciences sociales et à la conduite d'une enquête de terrain.

L'ECUE 2.1 (Méthodologie) porte sur les fondements de la démarche scientifique, la posture du chercheur, ainsi que les principales approches de recherche en sciences sociales. Des études de cas permettent d'illustrer ces différents éléments.

L'ECUE 2.2 (Techniques d'enquête) est consacrée aux étapes de l'enquête (question de départ, exploration, problématique, analyse des données) ainsi qu'aux principales méthodes de recueil des données, avec un approfondissement de l'entretien semi-directif et de l'observation.

Les apports méthodologiques sont mis en pratique à travers la réalisation d'une mini-enquête qualitative en petits groupes, préparant les étudiant-es à la réalisation de leur mémoire de master.

Plan de cours :

I. Méthodologie

Démarche scientifique en sciences sociales

Posture du chercheur

Approches qualitatives et quantitatives

Méthodes de recherche

Études de cas illustratives

II. Enquête

Question de départ, exploration et problématique

Construction du dispositif d'enquête

Recueil des données : entretien semi-directif et observation

Analyse des données

Restitution des résultats

III Réalisation d'un travail de groupe

BIBLIOGRAPHIE

- Arborio A.M., Fournier P. (2021), L'observation directe, collection 128, Nathan.
- Beaud, S., & Weber, F. (2010). *Guide de l'enquête de terrain*. Paris : La Découverte.
- Berthier, N. (2010). *Les techniques d'enquête en sciences sociales*. Paris : Armand Colin.
- Bardin, L. (2013). *L'analyse de contenu*. Paris : PUF.
- Durkheim, E. (1988). *Les règles de la méthode sociologique*. Paris : Flammarion.
- Mucchielli, A. (2009). *Dictionnaire des méthodes qualitatives en sciences humaines*. Paris : Armand Colin.
- Paugam, S. (2012). S'affranchir de prénotions. In *L'enquête sociologique* (pp. 5-26). Paris : PUF.
- Quivy, R., & Van Campenhoudt, L. (2011). *Manuel de recherche en sciences sociales*. Paris : Dunod.
-

Modalités d'évaluation de l'UE 3

Régime général : contrôle continu (50% écrit, 50% oral)

Régime dérogatoire : prendre contact avec l'enseignant responsable sitôt la demande de régime dérogatoire validée par la scolarité

Rattrapage régime général et dérogatoire : prendre contact avec l'enseignant responsable sitôt les résultats du premier semestre proclamés

UE 4 – CONNAITRE LES LANGAGES ET OUTILS PROFESSIONNELS

ECUE 4.1 Langages et outils professionnels

3 ECTS

Enseignant responsable : Michael BIGAY (michael.bigay@u-pec.fr)

24 h TD

CONTENU

L'enseignement prend appui sur le CECRL (Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues) et vise à développer l'autonomie des étudiants. Les activités langagières suivantes sont donc systématiquement travaillées : **compréhension orale et écrite, expression écrite, expression orale en continu et en interaction.**

L'objectif des cours est de permettre aux étudiants de communiquer dans les situations de la vie quotidienne, de consolider leur autonomie dans les cinq compétences énumérées ci-dessus. Ils ont également pour objectif la compréhension de textes authentiques, l'approfondissement de la connaissance de la culture des pays anglophones, et le perfectionnement de la communication orale et écrite.

Les activités d'usage de la langue s'articulent autour de **thèmes** (entrées culturelles) que chaque enseignant déterminera dans son groupe. Des compétences spécifiques seront travaillées, comme la rédaction d'un CV et d'une lettre de motivation. Les étudiants découvriront également EPREL langues, qui leur permettra de travailler l'anglais en autonomie.

BIBLIOGRAPHIE

- Berland-Delepine *La Grammaire Anglaise de l'Etudiant* Ophrys, 2000
- Jean Rey *Le Mot Et L'Idee Anglais 2* Ophrys, 1991
- www.npr.org
- www.bbc.co.uk/radio4/
- www.nytimes.com
- www.guardian.co.uk
- www.iht.com

Modalités d'évaluation de l'ECUE 4.1

Régime général : contrôle continu : travaux écrits et participation orale.

Régime dérogatoire : devoir sur table (2 heures) ; compréhension et expression écrite. Prendre contact avec l'enseignant responsable sitôt la demande de régime dérogatoire validée par la scolarité

Accompagnement pédagogique : consultation et correction des copies avec l'enseignant correcteur

Rattrapage régime général et dérogatoire : devoir sur table (1 heure et demie) ; compréhension et expression écrite. Prendre contact avec l'enseignant responsable sitôt les résultats du premier semestre proclamés

ECUE 4.2 TICE

3 ECTS

Enseignant responsable : Sébastien LACROIX (sebastien.lacroix@u-pec.fr)

24 h TD

CONTENU

Ce cours comprendra deux étapes articulées à l'utilisation du traitement de texte et du tableur.

1. Structuration d'un long document à travers l'utilisation des styles et d'une table des matières (traitement texte).
2. Traitement quantitatif de données, existantes ou à créer (tableur et google formulaire)

BIBLIOGRAPHIE

A préciser en séance

Modalités d'évaluation de l'ECUE 4.2

Régime général : contrôle continu écrit

Régime dérogatoire : Ecrit à rendre. Prendre contact avec l'enseignant responsable sitôt la demande de régime dérogatoire validée par la scolarité

Rattrapage régime général et dérogatoire : Ecrit à rendre. Prendre contact avec l'enseignant responsable sitôt les résultats du premier semestre proclamés

ECUE 4.3 Outils de professionnalisation

3 ECTS

Enseignante responsable : Nathalie Savard (nathalie.savard@u-pec.fr)

24 h TD

CONTENU

Le modèle théorique « écosystémique » de Bronfenbrenner (1996) soutient l'hypothèse de la nécessité d'une approche multidimensionnelle pour mieux comprendre le développement humain. Cet enseignement aura pour objectif d'appréhender les conséquences de la précarité sur l'individu en développement. Il visera donc dans un premier temps à sensibiliser les professionnels aux différentes difficultés rencontrées par les publics précaires.

Une attention sera ensuite portée à la relation qui s'établit entre le professionnel et la personne accompagnée. Une réflexion sera menée sur la conduite d'entretien et plus spécifiquement :

- La posture et le positionnement du professionnel et ce qu'il peut induire chez la personne en situation de précarité
- le transfert et le contre-transfert dans la relation
- l'instauration et le maintien d'un lien de confiance
- savoir adapter son comportement et gérer ses émotions
- la résolution de conflits et le principe de communication non violente

Les enjeux de la relation seront retravaillés par l'intermédiaire de mises en situation qui seront analysées par le groupe.

BIBLIOGRAPHIE

Bronfenbrenner U., 1996, « Le modèle "Processus Personne Contexte Temps" dans la recherche en psychologie du développement : principes, applications et implications », in Tessier R. et Tarabulsky G. M., *Le Modèle écologique du développement de l'enfant*, Sainte-Foy, Presses de l'université du Québec, pp. 9-59.

Istin, M. & Constantin-Kuntz, M. (2009). Chapitre 5. Psychologie de la précarité: Approche psychopathologique de jeunes adultes en situation de précarité sociale. Dans : Dana Castro éd., *9 études de cas en clinique projective adulte: Rorschach · TAT* (pp. 195-238). Paris: Dunod.

Mucchielli. (2020). *Fiche 109 Conduites pour créer de bonnes relations avec les collaborateurs*. Alex Mucchielli.

Mucchielli. (2020). *Fiche 57 Comment créer une relation positive et bien communiquer avec autrui ?* Alex Mucchielli.

Rosenberg Marshall B., Chopra Deepak, Gandhi Arun, & Rojzman Charles. (2016). *Les mots sont des fenêtres (ou bien ce sont des murs): introduction à la communication non violente* (3e édition mise à jour [et augmentée]). La Découverte.

Modalités d'évaluation de l'ECUE 4.3

Régime général : Contrôle continu

Evaluation orale : présentation et analyse d'une situation d'entretien

Régime dérogatoire : Evaluation écrite : présentation et analyse d'une situation d'entretien (prendre contact avec l'enseignant responsable dans les 3 semaines suivant la rentrée)

Rattrapage régime général et dérogatoire : Dossier écrit (prendre contact avec l'enseignant responsable dès la publication des résultats).

UE 5 – CONNAITRE LES CONTEXTES ET ENVIRONNEMENTS PROFESSIONNELS

3 ECTS

ECUE 5.1 Analyse du travail et des organisations

Enseignant responsable : Ali TALEB (ali.taleb@u-pec.fr)

24h TD

CONTENU

Cet ECUE gravite autour de deux axes majeurs :

- La présentation autant que la compréhension générale du secteur de l'Insertion par l'Activité Économique (IAE) constitue le premier socle de connaissances fondamentale de cet ECUE. Vu comme un dispositif, l'IAE sera abordée ici sur les angles des politiques publiques qui la définissent (emploi, insertion, formation) autant que comme un levier opérationnel de lutte contre les exclusions. Son histoire, sa structuration dans le temps, ses spécificités ainsi que ses enjeux institutionnels actuels seront mis en lumière.

- Dans un second temps, le regard sera focalisé sur les dimensions opérationnelles et professionnelles de l'IAE à travers l'exemple d'une structure d'insertion par l'activité économique (SIAE) implantée dans son territoire et traversée par les enjeux évoqués précédemment (accès à l'emploi, lutte contre les exclusions...) mais aussi par les exigences économiques, sociales et environnementales qui la fondent. Une visite de la SIAE sera organisée pour illustrer les effets sur son activité, ses publics accompagnés et sur son fonctionnement global.

BIBLIOGRAPHIE

Communiquée par l'intervenant durant son cours

Modalités d'évaluation de l'ECUE 5.1

Régime général : contrôle continu – exposé oral collectif (évaluation assurée par M. TALEB)

Régime dérogatoire : exposé oral - prendre contact avec M. TALEB (ali.taleb@u-pec.fr) dans les 3 semaines suivant la rentrée

Rattrapage régime général et dérogatoire : dossier - prendre contact avec M. TALEB (ali.taleb@u-pec.fr) sitôt les résultats de la première session proclamés.

ECUE 5.2 Découverte des milieux professionnels

3 ECTS

Enseignant responsable : Clarisse MADIOT (clarisse.madiot@u-pec.fr)

Intervenantes : Nadia AOUCHICHE et Clarisse MADIOT

24 h TD

CONTENU

L'objectif de cet enseignement est d'offrir une première approche des champs professionnels de l'insertion et de la formation

BIBLIOGRAPHIE

Communiquée en séance

Modalités d'évaluation de l'ECUE 5.2

Régime général : note attribuée à l'issue du stage

Régime dérogatoire : note attribuée à l'issue du stage

Rattrapage régime général et dérogatoire : note attribuée à l'issue du stage

UE 6 – ACQUERIR DES CONNAISSANCES EN PRE-SPECIALISATION

ECUE 6.1 Séminaire spécialisé

3 ECTS

Enseignant responsable : Philippe SEMENOWICZ (philippe.semenowicz@u-pec.fr)

60h TD

CONTENU

Le séminaire a pour but de familiariser les étudiants avec la production scientifique sur le champ de l'insertion et de la formation. Il débutera par des enseignements sous forme magistrale, présentant les cadres théoriques de référence par lesquels le champ de l'insertion et de la formation a été analysé. Il se poursuivra par l'étude d'articles récents afin de dégager les problématiques contemporaines relatives au champ de l'insertion et de la formation.

BIBLIOGRAPHIE

Frétigné C., Semenowicz P. (2026), *Grand manuel de l'insertion*, Paris : Dunod.

Gazier B., Petit H. (2019), *Economie du travail et de l'emploi*, Paris : La Découverte.

Stankiewicz F., Léné A. (2011), *Economie des ressources humaines*, Paris : La Découverte.

Modalités d'évaluation de l'ECUE 6.1

Régime général : contrôle continu

Régime dérogatoire : prendre contact avec l'enseignant responsable dès le début des cours

Rattrapage - Régime général et dérogatoire : Prendre contact avec l'enseignant responsable dès la publication des résultats.

ECUE 6.2 Séminaire professionnel

3 ECTS

Enseignante responsable : Chantal VENTURA (chantal.ventura@u-pec.fr)

24h TD

CONTENU

Cet enseignement consiste en un accompagnement à la recherche de stage.

Le stage, d'une durée de 8 semaines, fait intégralement partie de la formation. Par conséquent il est à réaliser dans un établissement du champ professionnel couvert par le parcours, à savoir celui de l'insertion et de la formation. Sans être limitatif, on peut ainsi mentionner : France Travail, entreprises de travail temporaire, cabinets de recrutement, missions locales, plans locaux pour l'insertion et l'emploi (PLIE), maisons de l'emploi, Cap emploi, structures d'insertion par l'activité économique, centres de formation, services formation et ressources humaines des entreprises, GRETA, AFPA etc.

Avant signature de la convention, le stage fait l'objet d'une lettre de mission qui comprend à minima les éléments suivants :

- Nom de la structure
- Nom et qualité du tuteur
- Dates du stage
- Mission principale
- Missions secondaires (facultatif)
- Modes de prise en charge financière (facultatif)

L'engagement suivant doit être mentionné en conclusion de la lettre de mission :

« Le tuteur s'engage à suivre l'étudiant(e) durant son stage et à l'accompagner dans la préparation de sa note de problématique. Le tuteur s'engage par ailleurs à participer, au côté d'un enseignant, à la soutenance orale de la note de problématique à l'Université Paris Est Créteil Val de Marne, immeuble La Pyramide, 80 avenue du Général de Gaulle à Créteil. »

Cette lettre de mission constitue la base sur laquelle le stage sera ou non accepté. La validation par l'enseignant responsable de l'accompagnement à la recherche de stage constitue un préalable à l'établissement de la convention.

Modalités d'évaluation de l'ECUE 6.2

Régime général : contrôle continu oral

Régime dérogatoire : oral

Rattrapage régime général et dérogatoire : oral

ECUE 6.3 Contextes institutionnels

3 ECTS

Enseignant responsable : Philippe SEMENOWICZ (philippe.semenowicz@u-pec.fr)

Intervenants : Aude SEEL (Fédération des entreprises d'insertion d'Ile de France), Rodolphe CERCEAU (MEI-MVS), François de MAILLARD (UNIRH 75), Karine HEUDRE (GEIQ IDF), Sébastien MORICEAU (Humando)

18h TD

CONTENU

Ce cours consiste en des rencontres avec des professionnels qui présenteront leur structure et leur domaine d'intervention.

BIBLIOGRAPHIE

Communiquée en séance

Modalités d'évaluation de l'ECUE 6.3

Régime général : contrôle continu écrit

Régime dérogatoire : prendre contact avec l'enseignant dès le début des cours

Rattrapage régime général et dérogatoire : prendre contact avec l'enseignant responsable dès la publication des résultats.

UE 7 – PRATIQUER LA RECHERCHE

ECUE 7.1 Etude de terrain

8 ECTS

13.5 h TD

L'étude de terrain se fera à l'occasion du stage (cf. ECUE 6.2 ci-dessus et ECUE 7.2 ci-dessous).

ECUE 7.2 Note de problématique

7 ECTS

Enseignant responsable : Philippe SEMENOWICZ (philippe.semenowicz@u-pec.fr)

Intervenants : Laurence COSTES, Nathalie SAVARD, Clarisse MADIOT, Nawel KEDIDA-CHAIR, Philippe SEMENOWICZ

13.5 h TD

CONTENU

Lors du stage l'étudiant est évalué à travers deux fonctions :

- celle de stagiaire avec des missions attendues par la structure qui l'accueille (ECUE 6.1-a) et
- celle d'étudiant « chercheur » observant et analysant une réalité sociale (son lieu de stage) qu'il traduit dans la note de problématique
- Ce premier travail exploratoire d'environ 20 à 30 pages n'est pas un rapport de stage.
- Ce qui importe ici c'est bien le cheminement dans l'observation de la réalité du terrain. La première lecture fait place progressivement à un regard distancié grâce à une méthodologie exploratoire enrichie et éclairée de lectures ainsi l'étudiant arrive à un questionnement problématisé. L'objectif est de privilégier la construction d'une problématique dans la perspective d'un approfondissement au cours du Master 2 sur le même site ou sur un autre.
- De fait cet écrit pose le cadre de l'étude, pour traiter des méthodologies exploratoires employées, s'appuyer sur l'analyse des données replacées dans un contexte théoriques (concepts clés définis avec des références bibliographiques).
- En dernier lieu l'étudiant est donc à même de poser des hypothèses de recherche réalistes. En résumé, cet écrit présente une question de recherche affinée, une bibliographie adaptée, un dispositif de recueil des données et un premier traitement.

L'exercice n'est pas aisé car l'étudiant est relativement pris par sa ou ses missions de stage et il est généralement mal à l'aise avec la méthodologie de recherche (et en particulier avec la notion de problématique...).

L'objectif est, d'une part, de laisser du temps à l'étudiant pour lire des ouvrages et des articles théoriques et d'autre part, de l'inciter à être synthétique et rigoureux dans son style écrit.

Un accompagnement par petits groupes est assuré par chaque enseignant référent pour aider l'étudiant à construire sa note de problématique (3 TD de 3H). **Ces séances obligatoires sont planifiées par l'enseignant référent.**

Consignes formelles pour la note de problématique

Le corps du texte : La police de caractère utilisée pour le texte courant est le Times (ou Times new roman) en corps 12. Les paragraphes sont justifiés. L'interligne est de 1,5. Les notes de bas de page sont en corps 10, interligne 1. Les marges du document sont de 3,5 cm à gauche et 2,5 cm à droite, en haut et en bas.

Les majuscules : Les organismes d'État ne prennent pas de majuscules au premier nom, mais seulement au terme de spécification qui joue le rôle d'un nom propre. Exemples : le secrétariat d'État, le ministère de l'Éducation. Les noms des organismes uniques sont de véritables noms propres : le premier mot nécessaire à l'identification portera une majuscule, ainsi que l'adjectif qui le précède.

Exemples : le Conseil d'État, la Commission européenne, les Nations unies. En revanche, des organismes qui ne sont pas uniques sont, de fait, des noms communs sans majuscules. Exemple : la mission locale d'Orléans. De même, les mois de l'année sont des noms communs qui ne prennent donc pas de majuscules.

Le sommaire (ou table des matières) : Il en faut un au début ou en fin de rapport ; ce qui nécessite de paginer le rapport. Par ailleurs, il est préférable de trouver des titres de chapitres qui soient explicites, plutôt que « passe-partout ». Chaque titre et sous-titre doit être référencé selon l'une de ces normes :

□ 1., 2., 3. puis 1.1, 1.2, puis 1.1.1, 1.1.2, etc.

□ I., II., III., IV. puis A., B., C., puis 1., 2., 3., puis a., b., c.

Les citations : Plutôt que paraphraser un auteur ou un document, il est préférable de faire une citation entre guillemets et il est impératif d'en mentionner l'origine. Pour cela, il convient d'utiliser les guillemets à la française (« ... »). Les guillemets à l'anglaise ("...") ne s'utilisent qu'à l'intérieur d'un passage déjà entre guillemets. En cas de modification d'une citation (suppression, adjonction...), il faut le signaler par des crochets droits [...].

La ponctuation : Il existe des règles typographiques précises qui font que seules les ponctuations à deux signes impliquent un espace avant et après.

Les abréviations : Elles sont à utiliser avec parcimonie. Rappelons que l'abréviation de Monsieur est M. (et non Mr.), et de Madame : Mme (et non Mrs.).

Les sigles : Lorsqu'ils sont utilisés pour la première fois, leur signification doit être explicitée. Par ailleurs, il convient d'insérer en fin de rapport une page rappelant tous les sigles utilisés.

Les chiffres : Il vaut mieux les écrire en lettres. Exemple : vingt étudiants et non 20 étudiants. Pour les siècles, on écrit : XXe siècle (et non 20e siècle). Pour les années, on écrit par exemple les années quatre-vingt ou les « années 1980 » (et non les « années 80 »).

L'italique : Tous les mots d'une langue autre que le français sont mis en italiques (sine qua non, a priori...).

On écrit « **etc.** » ou « ... » (mais pas « etc... »).

BIBLIOGRAPHIE

Citer ses sources : Globalement, rappelons la règle qui veut qu'un travail scientifique ne prenne appui que sur des éléments dont on connaît la source. Par conséquent, toute affirmation doit être étayée en précisant l'origine (exemples : document interne, ouvrage, article de revue, page internet, bulletin de l'association, interview que vous avez réalisée...). Il ne faut pas hésiter à recourir aux notes de bas de page.

Plagiat : Reprendre un passage de texte sans citer sa source est un plagiat. Plagier signifie « copier un auteur en s'attribuant indûment des passages de son oeuvre » (Le petit Robert, 2009). C'est un manquement grave à l'éthique universitaire. D'un point de vue juridique, c'est une atteinte au droit d'auteur et à la propriété intellectuelle, il peut être assimilé à un délit de contrefaçon. C'est aussi une faute disciplinaire, susceptible d'entraîner une sanction.

Pour plus d'information sur le plagiat et les manières d'y remédier, consulter : <http://www.bibliotheques.uqam.ca/recherche/plagiat/index.html>.

Notes de bas de page : Lorsqu'un ouvrage ou un article est cité ou mentionné, il faut insérer une note de bas de page indiquant :

- à la première apparition la référence complète et la page de la citation,
- si deux notes consécutives sont identiques mentionner : *Ibid.* [en italique], + la page [si elle est différente de la note précédente].
- si elles sont séparées par une ou plusieurs notes mettre : Geay B., 2003, *op. cit.*, p. 23.

« **Cité par** » : Lorsque l'on veut citer un passage et que l'on n'a pas accès à la source originale, il faut mentionner les deux références (la source originale et celle dans laquelle on a trouvé le passage) en indiquant « cité par » :

Supiot A., 1995, « L'avenir d'un vieux couple : travail et sécurité sociale », *Droit social*, n° 9-10, sept.-oct., p. 830, cité par Castel R., 2009, *La montée des incertitudes. Travail, protections, statut de l'individu*, Paris, Seuil, p. 87.

Normes : Il faut placer une section bibliographie en fin de mémoire. Celle-ci comprend l'ensemble des références citées dans le texte, classées par ordre alphabétique d'auteur. Les références sont présentées selon le modèle suivant (faire attention à la ponctuation et à ne pas oublier les majuscules).

Pour un ouvrage : Auteur Initiale du prénom. [l'initiale étant une abréviation, toujours mettre un point], année, Titre [en italique], Ville, éditeur.

Beaud S., Pialoux M., 2003, *Violences urbaines, violence sociale. Genèse des nouvelles classes dangereuses*, Paris, Fayard.

Pour un ouvrage collectif : Ajouter (dir.) après le nom de l'auteur.

Bourdieu P. (dir.), 1993, *La misère du monde*, Paris, Seuil.

Pour un chapitre d'un ouvrage collectif : Auteur Initiale du prénom, année, « Titre du chapitre » [entre guillemets], in [en italique] Auteur Initiale du prénom. (dir.), Titre de l'ouvrage [en italique], Ville, éditeur, p. n° 1re page-n° dernière page.

Millet M., Thin D., 2007, « L'école au coeur de la question sociale. Entre altération des solidarités sociales et nouvelles affectations institutionnelles », in Paugam S. (dir.), *Repenser la solidarité. L'apport des sciences sociales*, Paris, PUF, p. 687-703.

Pour un article de revue : C'est le nom de la revue qui est en italique (le titre de l'article étant entre guillemets) :

Geay B., 2003, « La déscolarisation en France : l'invention d'un problème social ? », *Cahiers de la recherche sur l'éducation et les savoirs*, n° 2, 2003, p. 21-42.

Pour une page de site internet : Attention, les articles de certaines revues sont disponibles sur internet sous format pdf mais il faut les citer comme s'ils avaient été consultés en version papier. Lorsqu'ils sont exclusivement en ligne, mettre l'adresse complète de la page (et non du site) entre les signes < et >.

Mucchielli L., 2007, « Entre politique sécuritaire et délinquance d'exclusion : le malaise de la prévention spécialisée », *Socio-logos*, n° 2, En ligne : <<http://socio-logos.revues.org/document79.html>>, Consulté le 12 mars 2010.

Quand les informations sur l'auteur et/ou la date du texte sont absentes :

Anonyme, sans date, « La pauvreté augmente à nouveau », *Observatoire des inégalités*, En ligne : <http://www.inegalites.fr/spip.php?article1216&id_mot=30>, consulté le 12 mars 2010. »

SOUTENANCE ORALE

Résumé/Objectif :

Cette note de problématique fait l'objet d'une soutenance orale en fin d'année d'une quarantaine de minutes. Le jury est composé de l'enseignant référent pendant le stage, du tuteur ou d'un représentant de la structure d'accueil.

Au cours de cette soutenance, l'étudiant dispose d'une dizaine de minutes pendant lesquelles il synthétise les points importants de son écrit. Il traite d'une question qu'il a choisi d'approfondir, ou de développer à l'oral tel que des éléments d'argumentation concernant certains points peu ou pas assez exploités lors de l'écrit. L'étudiant doit être aussi capable d'analyser son écrit avec du recul.

Suite à cette présentation, les deux membres du jury prennent la parole (20 minutes) pour réfléchir avec l'étudiant, l'amener à approfondir certains aspects théoriques et réfléchir à la mise en perspective (enseignants de la formation) et pratiques (tuteurs). L'étudiant est également invité à réfléchir sur les compétences mises en œuvre lors du stage à partir du document d'évaluation rendu par le tuteur.

Modalités d'évaluation de l'UE 7

Régime général :

A l'issue d'une soutenance orale en présence du tuteur, trois notes seront attribuées à l'étudiant : une note pour son dossier écrit (ECUE 7.1), une note de stage (ECUE 7.2 écrit, également dupliquée sur l'ECUE 5.2), une note d'oral (ECUE 7.2 oral).

Régime dérogatoire :

A l'issue d'une soutenance orale en présence du tuteur, trois notes seront attribuées à l'étudiant : une note pour son dossier écrit (ECUE 7.1), une note de stage (ECUE 7.2 écrit, également dupliquée sur l'ECUE 5.2), une note d'oral (ECUE 7.2 oral).

Rattrapage régime général et dérogatoire :

A l'issue d'une soutenance orale en présence du tuteur, trois notes seront attribuées à l'étudiant : une note pour son dossier écrit (ECUE 7.1), une note de stage (ECUE 7.2 écrit, également dupliquée sur l'ECUE 5.2), une note d'oral (ECUE 7.2 oral).

